

CATHERINE L.

Cadre supérieur de santé
Centre hospitalier de Pau (Pau)



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Actuellement, les missions de cadre supérieur de santé sont inscrites dans la nouvelle gouvernance des hôpitaux(loi HPST) de 2007. Garante de la qualité des soins et de la gestion des risques je gère deux pôles d'activité. Ces deux pôles (pôle urgences adultes et pôle mère enfant) représentent 300 agents para médicaux à gérer. Grand défi en 2014 que de gérer des ressources humaines au regard de la rationalisation des moyens !!

Hospitalière depuis plus de 20 ans, la mission de service public reste au cœur de mes préoccupations. Titulaire du DESS, l'IFCS de Pau vient de me solliciter pour réaliser un cours sur la responsabilité juridique du cadre de santé. L'enseignement peut être une autre perspective professionnelle pour un cadre sup de santé.

Un diplôme universitaire n'est pas obligatoire pour évoluer dans la profession de cadre de santé mais il est souvent recommandé afin d'accéder au grade supérieur.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

L'obtention de la licence m'a permis de poursuivre mes études en réalisant un DESS droit de la santé et de la protection sociale en 2004 a l'UPPA. L'obtention du DESS, au-delà des connaissances acquises , a été une valeur ajoutée afin d'accéder à un grade de cadre supérieur de santé en 2009.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence m'a apporté des connaissances en sciences sociales qui ne sont pas abordées lors de la formation de cadre de santé. La licence est complémentaire à la formation cadre. C'est un précieux sésame pour poursuivre des études universitaires pour une formation à la base professionnelle (infirmière).